

Appel à candidatures - Résidence de création et de médiation Arts visuels – 2023-2024

Cadre de la résidence

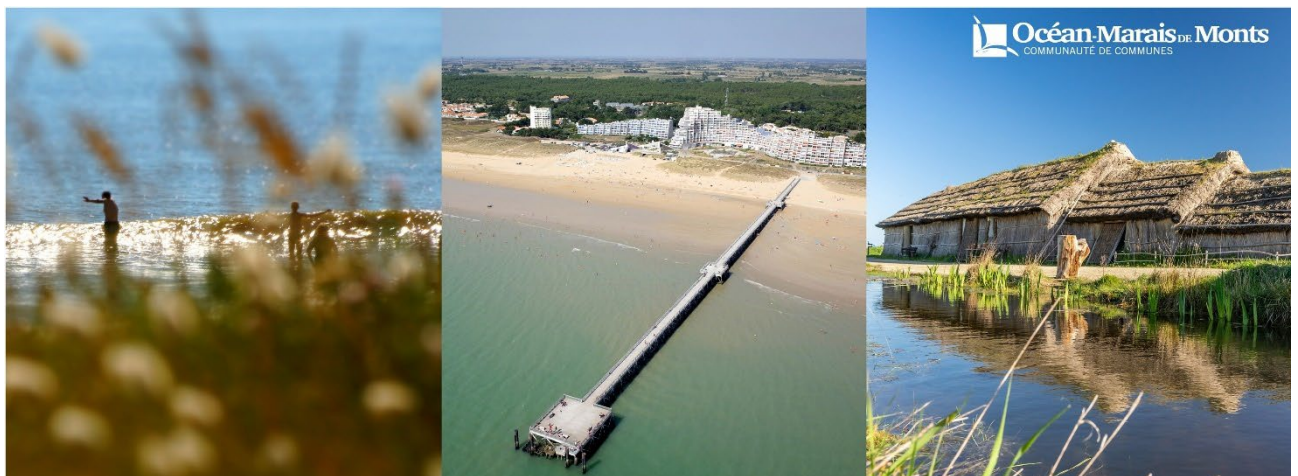
La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et l'Éducation Nationale ont souhaité s'engager ensemble, et en collaboration avec les structures culturelles professionnelles des territoires, dans la réalisation d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) depuis juillet 2019.

Ce CLEA a été validé avec pour enjeux de conforter une politique d'éducation artistique et culturelle, de permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création des œuvres et de contribuer au développement culturel et artistique du territoire dans l'ensemble des champs du patrimoine et de la création en inscrivant le projet dans une dynamique locale (communale et intercommunale) et participative.

Dans l'objectif concerté des ministères de l'Éducation Nationale et de la culture du « 100% EAC », label dont la collectivité est lauréate ; la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts propose des parcours et des rencontres d'éducation artistique et culturelle, notamment aux élèves du territoire. Ces parcours reposent sur les trois piliers de l'EAC que sont : Fréquenter, Pratiquer et S'approprier. Chaque année, une trentaine de propositions est présentée aux enseignants du territoire, afin d'inscrire leur classe à un parcours – danse, théâtre, musique, arts visuels, éducation aux médias, patrimoine, sciences, numérique...

Dans ce cadre, une résidence d'actions territoriales, s'inscrivant dans le champ artistique des arts visuels, est appelée à se tenir, dans une démarche de transdisciplinarité dans le courant de l'année scolaire 2023-2024.

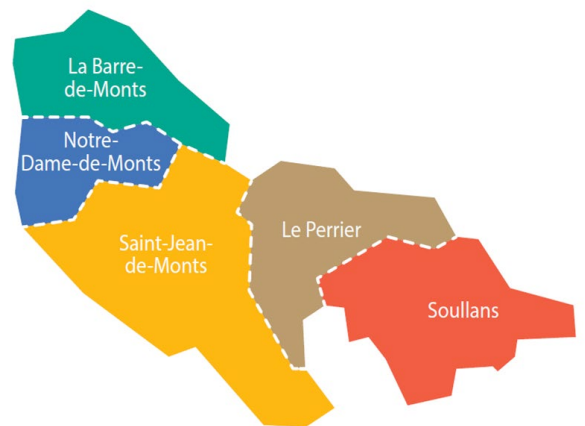
Un appel à candidature est ainsi lancé en direction d'un-e artiste ou d'un collectif d'artistes relevant des arts visuels.



Note de contexte

Un territoire intercommunal regroupant 5 communes...

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts a été créée en 1993, située sur le littoral vendéen, elle associe les communes de Saint-Jean-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, La Barre-de-Monts, Le Perrier et Soullans. La population du territoire Océan-Marais de Monts ne cesse de croître. En 45 ans, on assiste à une progression de plus de 60%, pour atteindre 19.104 habitants à l'année en 2019 et 32 913 habitants secondaires. On projette 21230 habitants permanents à l'horizon 2022. On observe également un vieillissement prononcé de la population (38,1% de la population a plus de 60 ans, dont 14,5% ayant plus de 75 ans). La particularité de ce territoire réside dans sa situation géographique sur le littoral. Les équipements, les services et les aménagements réalisés par la collectivité sont dimensionnés pour accueillir une population touristique de plus de 200 000 personnes l'été. La présence d'espaces naturels sensibles composés de forêt et de marais (près de 80% sur une superficie de 185km²) est aussi un défi pour la collectivité qui doit allier préservation et attractivité du territoire dans sa gestion quotidienne. Les autres enjeux du territoire sont l'équilibre démographique, la vie à l'année et le soutien des personnes fragilisées et notamment âgées. 50% de l'économie est issue du tourisme, on recense 2598 entreprises sur le territoire en 2016, soit une augmentation de + 25% depuis 2010. La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts est la deuxième intercommunalité de Vendée en termes de densité artisanale.



Le Musée Charles Milcendeau, un Musée de France au cœur d'un environnement préservé

Formé par Gustave Moreau à l'École Nationale des Beaux-Arts aux côtés de Matisse, Marquet ou Rouault avec lesquels il se lie d'amitié, Charles Milcendeau est reconnu par les plus grands critiques de son époque et vivait de son art. Ses œuvres sont conservées dans de grands musées en France et à l'étranger.

C'est à Soullans, sa commune natale, que vous pourrez découvrir plus de 80

œuvres réalistes représentant la vie dans le marais et des paysages nourris de ses voyages en Espagne, en Corse, en Bretagne... En 1905, Charles Milcendeau s'installe au Bois-Durand, dans une propriété composée d'une longère et d'une bourrine lui servant d'atelier. Sa demeure inspire le peintre qui en fait un lieu de partage pour de nombreux artistes. Elle devient un lieu artistique dont il va orner les murs de peintures murales uniques. De nos jours, cette propriété est devenue un musée très apprécié pour son ambiance feutrée et intimiste.



Souvent identifié comme le peintre du marais au rendu réaliste, Charles Milcendeau n'en demeure pas moins un artiste de son temps. Et quelle belle époque ! Très actif entre 1890 et 1919, il côtoie et

s'essaie aux foisonnantes propositions artistiques de ce tournant de siècle. Élève de l'éclectique Gustave Moreau, Milcendeau suit les symbolistes et les nabis ; invoque l'impressionnisme, voyage en Belgique, en Italie, en Espagne. Dessinateur génial en recherche constante d'inspiration, Milcendeau forge un style personnel, synthèse de toutes ses expériences picturales.

Définition de la résidence

La résidence est organisée à des fins de création et d'éducation artistique et culturelle, essentiellement en faveur d'un public scolaire âgé de 4 à 10 ans. Elle sera composée de deux temps : un temps de médiation, et un autre de production. Elle repose sur une forte disponibilité de l'artiste (ou du groupe d'artistes), durant 18 semaines de présence effective (hors vacances scolaires), du 13 novembre 2023 au 13 mars 2024, ainsi que sur une diffusion potentielle de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non.

Pour l'artiste-résident, il s'agit plus particulièrement, de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette transmission peut s'appuyer sur des formes d'intervention et d'actions très variées.

L'ensemble des actions devra être préparé en amont avec les équipes en charge des services ou structures culturelles concernées par le CLEA.

Ces actions ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre et de l'art contemporain.

Elles doivent contribuer à nourrir le parcours d'éducation artistique et culturel, en prenant en compte les différents temps de vie de l'enfant et permettre de répondre aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes
- L'expérience sensible par la pratique
- Initier une culture artistique personnelle (appropriation)

Enjeux et objectifs de la résidence :

- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, de professionnels et d'établissements scolaires.
- Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle et les sensibiliser à la richesse et à la diversité des formes artistiques.
- Valoriser les ressources artistiques, culturelles et touristiques des territoires (parcours artistiques).
- Encourager une pratique artistique et culturelle et une appropriation des œuvres, des ressources et des structures culturelles des territoires.
- Développer l'esprit critique de ces enfants et de ces jeunes par le biais de la discussion, d'échanges et de lectures d'œuvres.
- Démocratiser l'accès à la culture et plus spécifiquement l'art contemporain
- Créer des liens entre la création contemporaine et le musée Charles Milcendeau
- Créer une dynamique autour de l'art contemporain sur le territoire intercommunal
- Mettre en valeur les collections beaux-arts de la collectivité

- Soutenir la création contemporaine régionale
- Créer du lien entre les différents équipements culturels intercommunaux (musées, Micro-Folie..)

Déroulement – calendrier

En amont de la période de résidence

- L'artiste (ou le groupe d'artistes) participera à plusieurs rencontres au cours desquelles il présentera son travail et sa démarche artistique. Ces rencontres associeront les acteurs éducatifs du territoire concernés ainsi que les acteurs culturels locaux et permettront de co-construire le projet.
- L'artiste (ou le groupe d'artistes) devra être en mesure de proposer une journée de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité de publics scolaires (enseignants, éducateurs, animateurs...). Cette journée, organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale sera animée par l'artiste (ou le groupe d'artistes) et permettra aux participants d'appréhender la démarche artistique de la résidence.

Au cours de la résidence

- L'artiste (ou le groupe d'artistes) séjournera pour une période de 18 semaines (hors vacances scolaires), dont 14 consacrées à la médiation et 4 à la production.
- Au cours de cette période, l'artiste (ou le groupe d'artistes) conduira conjointement, la présentation d'une œuvre de sa création et une démarche d'ateliers et de rencontres favorisant la réalisation des objectifs formulés ci-dessus.
- Dans l'optique du parcours d'éducation artistique et culturelle, les actions devront s'articuler sur les différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de manière complémentaire.

Après la résidence

- En fonction de son projet, l'artiste (ou le groupe d'artistes) sera invité à exposer son travail de création à l'occasion d'une soirée présentation-vernissage envisagée au Musée Charles Milcendeau.
- L'artiste (ou le groupe d'artistes) pourra potentiellement présenter le travail réalisé par les groupes pendant la résidence de médiation, dans le cadre de l'évènementiel Kids Folies, organisé par la SEML Saint-Jean Activité au Palais des Congrès Odyssée à Saint-Jean-de-Monts.

Période et durée de la résidence :

L'artiste (ou le groupe d'artistes) devra être présent sur une durée totale de 18 semaines à compter du mardi 13 novembre 2023 au mardi 13 mars 2024, hors vacances scolaires.

Les périodes effectives de résidence seront définies en accord avec les auteurs et les porteurs du projet.

Modalités de mise en œuvre et de sélection de l'artiste-intervenant

Pilotage de la résidence

Le comité de pilotage, composé d'élus et d'agents de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de représentants de l'Éducation Nationale, et du FRAC Pays de la Loire, valide les candidatures.

La résidence est organisée et coordonnée par la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et notamment par ses agents référents.

Ces derniers auront pour missions de guider le ou les artistes dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les publics concernés et les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

Modalités financières et conditions d'accueil :

L'artiste (ou le groupe d'artistes) bénéficiera d'une allocation de résidence maximum de 12 000€. Cette allocation inclut les actions culturelles et la production.

L'enveloppe « actions culturelles », de 10000€, comprend :

- Les frais de transport (1 aller-retour à partir du domicile de l'artiste-intervenant ainsi que ces déplacements sur le territoire)
- L'achat de matériaux pour la réalisation des actions
- Frais d'honoraires
- Temps de préparation des actions

L'enveloppe « production », de 2000€, comprend :

- Honoraires pour la réalisation de l'œuvre
- Achat du matériel nécessaire à la réalisation de l'œuvre

L'artiste (ou le groupe d'artistes) retenu devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. Un hébergement, sur toute la durée de la résidence, sera pris en charge par la collectivité.

Cadre juridique :

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'artiste (ou le groupe d'artistes) et la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intègre les modalités d'accueil et un calendrier prévisionnel des interventions et des rencontres.

Candidature :

Peut faire acte de candidature, tout artiste ou groupe d'artistes résidant en France ou à l'international. L'artiste ou le collectif artistique devra être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action, et doit posséder un permis de conduire en cours de validité, un véhicule personnel ainsi qu'un numéro de SIRET.

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de l'ensemble des partenaires. Celui-ci effectuera son choix en fonction des critères suivants :

- Pertinence de l'univers créatif de l'artiste (ou du groupe d'artistes) en lien avec le projet
- Justification d'une production récente et régulière dans le champ des arts visuels

- Expérience en matière de médiation, et notamment auprès des publics scolaires
- Assurance des disponibilités effectives sur le temps de résidence

Les éléments à fournir :

- Une lettre de motivation
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche et témoignant de son expérience dans un projet d'éducation artistique et culturelle.
- Un curriculum Vitae à jour du ou des artistes
- Une liste d'œuvres et de travaux disponibles à des fins de diffusion, pendant, avant ou après le temps de résidence.

Calendrier prévisionnel

5 juin 2023 : lancement de l'appel à résidence

1^{er} juillet 2023 : date limite de dépôt des dossiers

4 juillet 2022 : audition des candidats présélectionnés

Entre septembre et novembre 2023 : création du projet avec les partenaires associés

13 novembre 2023 : début de la résidence

13 mars 2023 : fin de la résidence avec restitution et bilan puis exposition-vernissage à suivre

Les dossiers doivent être adressés par e-mail avant le samedi 1^{er} juillet dernier délai, aux adresses suivantes : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr et marion.philippeau@omdm.fr

**Direction Régionale des Affaires
Culturelles - Pays de la Loire**

DRAC Pays de la Loire
Service Territoires et Publics
1, rue Stanislas Baudry
44000 NANTES

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

**Communauté de Communes
Océan-Marais de Monts**

Communauté de Communes Océan-Marais de
Monts - Pôle Affaires culturelles
46, Place de la Paix
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

marion.philippeau@omdm.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Océan-Marais DE Monts
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES